



Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le vingt-huit novembre 2024.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2024

Décision modificative n°1

- D'ACCEPTER la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024.

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
		Crédits ouverts	Crédits réduits			Crédits ouverts	Crédits réduits
Chapitre 011 (articles 60613-61358-6156-6161-6162-6168-62268-6232-6245-6247)	Ventilation et rééquilibrage budgétaire au sein du chapitre "Charges à caractères générales"	34 540,81 €	134 540,81 €				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections liées à la M57.	100 000,00 €					
TOTAL		0,00 €		TOTAL		0,00 €	

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
		Crédits ouverts	Crédits réduits			Crédits ouverts	Crédits réduits
Chapitre 23 - opération 103	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange	21 990,84 €		Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections liées à la M57.	100 000,00 €	
Chapitre 23 - opération 105	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange	16 146,00 €					
Chapitre 23 - opération 144	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange	140 000,00 €					
Chapitre 23 - opération 147	Crédits budgétaires nécessaires - préconisation du SGC de Hayange		78 136,84 €				
TOTAL		100 000,00 €		TOTAL		100 000,00 €	

Anticipation de crédits pour 2025

- **D'ACCEPTER** l'anticipation de crédits pour l'exercice 2025.

Crédits votés par chapitre		Budget 2024	Crédits 2025 préalables au vote (25% max.)
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	1 250,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	711 500,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	66 000,00 €	16 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00 €	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	769 339,34 €	192 334,84 €
23	Immobilisations en cours	2 865 000,00 €	716 250,00 €
TOTAL		4 576 839,34 €	966 334,84 €

Achat matériel Police Municipale - Kédange sur Canner

- **PROCEDER A L'ACHAT** de matériels professionnels destinés à compléter l'équipement de la police municipale intercommunale pour un montant de 1600,00 euros, dont le bon fonctionnement a été vérifié et confirmé par le Responsable du service de police Municipale,
- **INSCRIRE A L'INVENTAIRE** les matériels d'armements et munitions correspondants soumis à réglementation et en solliciter l'autorisation de détention spécifique auprès de M. le Préfet de la Moselle,
- **SIGNER** tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Subvention investissement Football associations sportives

SPORTIF			
ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT VOTE 2024
20422	FC Guénange	Sub. d'investissement projet	5 000,00 €
TOTAL			5 000,00 €

- **ACCORDER** un soutien financier, dans les conditions ci-avant exprimées, sur justificatifs de factures acquittées et d'accord de subvention Départementale.

Subvention association

CULTUREL			
ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT VOTE 2024
6574	A.S. Guénange Handball	Participation matériel/costumes fête d'Halloween/repas bénévoles Arpèges	550,00 €
TOTAL			550,00 €

- **ACCORDER** un soutien financier à hauteur de :
 - **550 €** de subventions attribuées pour l'organisation de la fête d'halloween à l'Association Sportive Guénange Handball.

Classe découverte 2025 - Subvention exceptionnelle

- **FIXER** le montant de la subvention communale versée à la coopérative scolaire La Canopée à 60,00 € par enfant pour le projet exposé ci-dessus ;
- **SIGNER** tous les documents relatifs à ce projet.

Modification carte scolaire des écoles maternelles

- **MODIFIER** la carte scolaire des écoles maternelles à compter de la rentrée 2025-2026,
- **SIGNER** tous les documents relatifs à cette décision.

Convention de pilotage du plan de solarisation - CCAM

- **D'APPROUVER** le conventionnement sur le pilotage du projet de solarisation entre les communes et la CCAM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente convention ;

Instauration du temps partiel au sein de la collectivité et fixation des modalités d'application du temps partiel

- **D'ADOPTER** les modalités ainsi proposées ;
- **DE PRENDRE** note qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} décembre 2024 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an.
Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Accueil d'apprentis au sein de la collectivité

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les convention conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Modification du tableau des effectifs : suppression de postes

- **SUPPRIMER** les postes présentés,
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

Régime de maintien des primes et indemnités des agents dans certaines situations de congés

- **APPLIQUER** les dispositions mentionnées ci-dessus à l'ensemble des agents.

Institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière Police

- **D'INSTAURER** une indemnité spéciale de fonction et d'engagement versée selon les modalités définies ci-dessus avec une part fixe et une part variable versée mensuellement. Et une seconde part variable appelée CIA versée en octobre de chaque année ;
 - **DE FIXER** les taux plafonds pour la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
 - 33 % pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
 - 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
 - 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
 - 30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.
 - **DE FIXER** les montants plafonds annuels pour la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
 - 9 500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
 - 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
 - 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
 - 5 000 euros pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.
- Les critères d'attribution seront les suivants :
- L'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent,
 - Son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
 - Son sens du service public,
 - Sa capacité à travailler en équipe,
 - L'atteinte des objectifs fixés et appréciés au moment de l'évaluation,
 - Le présentéisme.
- **D'AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus ;
 - **D'APPLIQUER** la clause de sauvegarde la première année soit en 2025 ;
 - **DE PRÉVOIR ET INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Convention de mise à disposition de la Police Municipale

- **RECONDUIRE** la convention de mise à disposition du service de Police Municipale de GUENANGE aux communes de Bousse, Bertrange, et Rurange-Lès-Thionville, pour une durée de 3ans à compter du 1^{er} janvier 2025 (Convention jointe à la présente) ;
- **ADOPTER** les quotités de répartitions financières ajustées au fur et à mesure des recensements annuels de population :
 - Bousse : 19,94%
 - Bertrange : 17,81 %
 - Rurange-Lès-Thionville : 14,72%
 - Guénange : 47,51%
- **SIGNER** cette décision pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Réalisation terrain de sport en terrain synthétique - City Stade - Sollicitation
DETR/DSIL 2025

Dépenses en euro H.T.		Recettes en euro H.T.	
Terrain multisport vocation football	53 877,36 €	Ville (60%)	80 485,47 €
VRD City Stade	80 258,11 €	DETR/DSIL (40%)	53 650 €
TOTAL H.T.	134 135,47 €	TOTAL H.T.	134 135,47 €

- **SOLLICITER** les services de l'Etat au titre des dispositifs DETR/DSIL pour l'année 2025 ;
- **SIGNIFIER** la fin du prêt à usage à l'agriculteur concerné, sur les fractions de parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **ENTREPRENDRE** toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Le Maire,
Pierre TACCONI

